

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018**

**Délibération**  
n° 2018.12.471

**Attribution d'une  
subvention  
complémentaire au  
FIBD: Magic Mirror**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

**Excusé(s)** :

Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Denis DUROCHER, Jean-Philippe POUSSET

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.12.471**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU FIBD: MAGIC MIRROR**

La SARL 9<sup>ème</sup> ART+ organisera le 46<sup>ème</sup> festival international de la bande dessinée du 24 au 27 janvier 2019.

En 2017, le Festival international de la bande dessinée (FIBD) a souhaité répondre à la demande formulée depuis plusieurs éditions par les syndicats d'auteurs, d'éditeurs et les partenaires pour la mise en place d'un espace convivial.

Lors des éditions 2017 et 2018 du festival, un Magic Mirror a été installé dans la cour de l'Hôtel de ville. Les Magic Mirror ont été construits au début du siècle dernier pour accueillir des milliers de personnes dans un espace circulaire en parquet. Ces chapiteaux restaurés sont une tradition de certains grands festivals.

La SARL 9<sup>ème</sup> ART+ souhaite renouveler cette installation lors du prochain festival, forte de ses précédents succès. Le montant global du Magic Mirror s'élève à 43 550 € HT.

Du fait des fortes contraintes budgétaires liées à l'organisation du 46<sup>ème</sup> festival de la bande dessinée (coût de la sécurité, élargissement du périmètre du festival à l'Alpha...), GrandAngoulême propose l'attribution d'une subvention complémentaire, fléchée sur la participation à la prise en charge du Magic Mirror dans le cadre d'un partenariat avec la SARL 9<sup>ème</sup> ART+.

Pour rappel, l'agglomération a versé en 2018 une subvention exceptionnelle d'un montant de 11 750 € dans le cadre de ce partenariat, pour la prise en charge d'une partie des coûts du Magic Mirror.

Les modalités techniques et financières de ce partenariat seront précisées, pour les deux parties, dans le cadre de la convention annuelle entre GrandAngoulême et la SARL 9<sup>ème</sup> Art+.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.**

Vu l'avis favorable de la commission Politiques et équipements communautaires du 6 décembre 2018,

Sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif 2019 de GrandAngoulême,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention à hauteur de 11 750 € à la SARL 9<sup>ème</sup> ART+ pour la mise en place du Magic Mirror lors de la 46<sup>ème</sup> édition du FIBD en janvier 2019 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer la convention à intervenir et tout autre document afférent;

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal- chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>19 décembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>19 décembre 2018</b>